

# **Le plan ZEP de Gilles de Robien**

## ■ CONTENU

**But** : favoriser l'égalité des chances dans les quartiers défavorisés

### **3 axes :**

- orientation et réduction des inégalités culturelles
- partenariat avec les familles
- formation et métier d'enseignant.

### **Principales mesures**

- Ne plus s'attacher à la notion de zone, mais s'intéresser aux élèves scolarisés dans des établissements précis.

- Dispositif : déclinaison de l'Education prioritaire (EP) en 3 niveaux :

**EP1** : 200 à 250 collèges « Ambition réussite », unités de référence des « réseaux de réussite » 1000 créés avec les écoles du secteur. Leurs moyens seront renforcés.

**EP2** : Zones urbaines moins sensibles qui comportent plus de mixité sociale. Elles disposeront des moyens actuels.

**EP3** : Etablissements (environ 150) ayant vocation à sortir du dispositif dans les 3 ans.

► **EP1** : liste de ces collèges et réseaux arrêtée par le ministre, en fonction de critères sociaux et scolaires.

• Pour chaque collège EP1, une spécialité de haut niveau (sport, culture, langue...), grande autonomie, logique de projet, expérimentation encouragée...

Parrainage par universités, laboratoires, organismes de recherches ou personnalités exceptionnelles...

• Réseaux de réussite, contractualisation de 4/5 ans entre établissement et IA sur projets pédagogiques et objectifs, évaluation annuelle des résultats, suivi assuré par un IGEN.

### • **Moyens :**

- 1 000 enseignants expérimentés dès la rentrée 2006
- 5 000 assistants pédagogiques (pour l'aide aux devoirs, en soutien scolaire...)
- 1 infirmière par collège
- Aide renforcée aux associations
- Priorité pour les dispositifs relais
- 100 000 étudiants de grandes écoles et universités pour accompagner 100 000 élèves de l'EP
- Internats de réussite éducative (25 en 2006).

### • **Elèves :**

- Individualisation des parcours renforcée
- Suppression du redoublement (car engagement des enseignants de faire réussir les élèves)
- Mise en place de groupes de compétences (comme pour l'enseignement des langues)
- Etudes accompagnées obligatoires 4 soirs/semaine dans les collèges et écoles de réseaux (CE2, CM1, CM2)
- Ecole ouverte pendant les vacances dans chaque quartier EP
- Découverte professionnelle mise en place en 4<sup>ème</sup>
- Meilleur accès des élèves aux stages obligatoires en milieu professionnel, dès la 3<sup>ème</sup>, dans les entreprises du bassin
- 1 ordinateur/élève (grâce à l'aide des collectivités territoriales et caisse des dépôts et consignation)
- Bourse au mérite
- 500 heures de programme radio accessibles sur Internet (sur de grands sujets d'actualité).
- Attention particulière pour l'orientation

- Dérogation au secteur de recrutement des lycées pour les élèves les plus brillants (mention au brevet)...

#### • Enseignants

- Enseignants chevronnés volontaires, recrutés sur postes profilés, au mouvement spécifique intra-académique (dès 2005/2006), possibilité de postes partagés (école/collège, collège/lycée), stabilité des équipes.
- Travail en équipe, « souplesse » des emplois du temps, mise en place des PPRE
- Formation continue (pédagogie adaptée, gestion de l'hétérogénéité des élèves). Formation des jeunes enseignants.
- Accès à la hors classe (après 5 ans d'exercice en EP1) par contingent supplémentaire, dispositif APV...
- Soutien des corps d'inspection (mesures spécifiques d'avancement pour les personnels de direction).

#### • Parents

- Rendez-vous trimestriels avec l'équipe
- Contacts équipes pédagogiques/parents développés
- 1 salle aménagée / collège
- Edition d'un guide de l'accompagnement à la scolarité
- Une école de parents instituée dans les établissements ZEP.

#### • Pilotage

- 1 délégué interministériel de l'EP aux côtés du directeur de l'enseignement scolaire au ministère (devra redéfinir les critères pour EP1, EP2, EP3 et établir la carte).
- 1 IPR dans les 10 académies regroupant le plus grand nombre d'établissements prioritaires.

#### • Financement

Il se fera à budget constant : moyens supplémentaires déjà inscrits au projet de budget 2006 (bourses au mérite, assistants pédagogiques, aides aux associations...) et redéploiement de moyens, ou encore « économies internes ».

Exemple : 1 000 postes d'enseignants financés par réduction (à ½) de « l'heure non affectée » en 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> (58,7 millions d'euros).

► **EP3** : « Les personnels actuellement en fonction conserveront les indemnités liées à l'EP tant qu'ils seront en poste dans ces établissements et durant 3 ans maximum » indique le ministère.

Les moyens qui en sortiront dans 3 ans seront réaffectés en EP1 et EP2

#### ► Mise en place du dispositif

- 2 mois de concertation avec les organisations syndicales
- 1 mois pour déterminer le groupe EP1, le printemps pour les groupes EP2 et EP3.

#### ■ COMMENTAIRES

Répondant à la commande du premier ministre, Gilles de Robien a présenté sa réforme de l'éducation prioritaire.

Le premier principe – concentration de moyens sur les établissements les plus difficiles- ne peut masquer le caractère régressif de ce plan qui se situe toujours dans la logique de la loi d'orientation : individualisation des apprentissages, diversification des parcours au collège pour éliminer, hiérarchisation des établissements scolaires et des filières, culpabilisation de l'échec et valorisation du mérite, ... ceci dans le cadre d'une moindre mixité sociale.

Mais tout est dit également sachant que cette réforme doit se faire « à budget constant » - les moyens supplémentaires étant déjà inscrits au Projet de Loi de Finance 2006 -, par redéploiements et « économies internes ».

## **La politique des ZEP sortira affaiblie par cette réforme.**

La logique territoriale pour lutter contre les inégalités sociales, qui génèrent les inégalités scolaires, est abandonnée au profit d'une logique visant l'individu, déconnectée de la réalité sociale.

L'ignorance des causes de la difficulté scolaire et de sa prévention, notamment par la scolarisation précoce à l'école maternelle et la mise en place des cycles –l'école primaire étant oubliée !-, risque d'annuler l'efficacité des dispositifs mis en place au collège.

Le choix de concentrer les moyens existants sur un quart des collèges les plus en difficulté ne fera que fragiliser, faute de moyens supplémentaires, tous les autres. La suppression des moyens, dans les trois ans, aux établissements jugés moins difficiles plongera élèves et enseignants dans une difficulté accrue.

Ainsi la carte des ZEP va se réduire et avec elle, la lutte globale contre l'échec.

## **L'absence de mixité sociale et l'exclusion des plus fragiles seront renforcées.**

La mise en place de la « découverte professionnelle » en 4<sup>ème</sup> marque un renoncement, plus précoce encore, à sortir l'ensemble des élèves de leurs difficultés. Pour eux, l'exclusion du droit à la scolarité obligatoire et la pré orientation vers des voies dérogatoires sont programmées.

Le principe de dérogation à la carte scolaire des lycées est inacceptable. Nous condamnons cette logique élitiste et dictée par l'affichage qui renforce l'opposition entre lycées « d'excellence » réservés à une minorité et lycées « de seconde zone » pour la majorité.

Comment dans ce cadre mettre un frein aux dérogations de complaisance, valoriser les ZEP aux yeux des élèves, des personnels, des parents si ceux qui y réussissent doivent en être « sauvés », et lutter contre le phénomène de ghettoïsation des établissements de banlieues qui ne cesse de s'accroître ?

### **Côté enseignants**

Face à la complexité et à la pénibilité du travail en ZEP, aucune mesure vraiment efficace n'est annoncée : réduction du temps de service devant élèves au profit du temps de concertation pour le travail en équipe et la mise en place de projets, réduction significative des effectifs par classe...

L'efficacité d'un service partagé collège/école ou lycée interroge... De même interrogent les mesures concernant la carrière : hors contingent ou au détriment de l'ensemble ?

Nombre d'enseignants de ZEP verront moyens et mesures spécifiques disparaître d'ici 3 ans.

Comment croire alors à la stabilité, annoncée, des équipes pédagogiques dans ces zones relookées ?

### **Côté élèves**

Souvent fragilisés par les conditions sociales, leur encadrement et leur suivi par des équipes diversifiées et qualifiées sont impératifs dans tous les établissements ZEP aujourd'hui : enseignants et personnels vie scolaire formés mais également assistants sociaux, conseillers d'orientation psychologues, infirmières, médecins scolaires...

La pauvreté est la première cause de l'échec scolaire mais l'échec ou la réussite de chacun résultant de phénomènes complexes, ce sont des bourses attribuées sur critères sociaux et non « au mérite » qui doivent être développées.

Cerise sur le gâteau, une conception curieuse de la concertation : on annonce d'abord... sans négliger les médias..., on discute ensuite !

Les personnels, notamment ceux de ZEP, apprécieront.

*Nicole Hennache*